

Communiqué de presse

Le 3 juillet 2020

Compte rendu du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes s'est réuni le 25 juin dernier, dans le respect des consignes de distanciation physique. Suite aux élections municipales, le CA sera renouvelé partiellement le 10 septembre.

Le conseil d'administration a statué sur deux sujets principaux :

Approbation du budget rectificatif n°1 pour 2020

Ce budget vise à consolider et ajuster les taux de consommation budgétaires dans le respect des orientations fixées par le conseil d'administration.

Pour mémoire, les autorisations budgétaires suivantes ont été adoptées pour l'année 2020 :

- maintien des moyens humains au niveau de 2019 soit 84,3 équivalents temps plein totaux,
- un budget global de 8 332 876 € d'autorisations d'engagement, alimenté principalement par une dotation publique de fonctionnement de 6,7 millions d'euros,
- 325 000 € d'engagements sont destinés à des subventions au territoire.

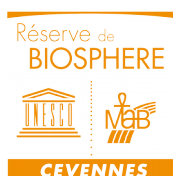
Il est important de noter que pendant la crise sanitaire du Covid, la continuité de l'activité, notamment pour le traitement des dossiers réglementaires et le paiement des factures aux entreprises, a été assurée.

Approbation des modalités de chasse dans le cœur du Parc au titre de la campagne 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, les instances traditionnellement réunies pour faire part de leurs propositions concernant la prochaine campagne de chasse ont été consultées par voie dématérialisée.

Concernant les cervidés, la situation est préoccupante, au titre de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le mont Lozère et l'Aigoual. En conséquence, les plans de chasse ont été adaptés à la situation.

Par ailleurs, le CA a autorisé la chasse en battue du grand gibier uniquement à partir d'un nombre minimal de 5 chasseurs sur la partie gardoise du cœur, en application des mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des usagers prévues par le Schéma départemental de gestion cynégétique du Gard.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Enfin, l'expérimentation visant à retarder l'ouverture de la chasse aux cervidés au 6 octobre sur les secteurs de Barrandon, du Mont Lozère et de Fontmort, afin de concilier les usages liés au brame du cerf a été reconduite pour la troisième année consécutive.

Informations diverses

Programme d'animations

Cette année encore, l'établissement public a élaboré un programme d'animations riche pour la période été-automne. Près de 200 animations gratuites sont accessibles aux habitants et aux visiteurs sur l'ensemble du territoire. Outre les animations organisées par l'établissement public, de nombreux événements organisés par des partenaires et pour lesquels le Parc a eu un « coup de cœur » sont à retrouver. Le programme a été adapté aux règles sanitaires : un nombre de participants a été fixé pour chaque animation et une inscription est obligatoire. Le programme est à retrouver dans tous les offices de tourisme et les relais d'information. Nouveauté cette année, le programme d'animations figure en cahier central du magazine *de Serres en Valats* qui est entièrement consacré aux actions emblématiques conduites par l'établissement depuis 50 ans.

Tourisme

- Afin de favoriser le tourisme en cette période estivale, la Maison du Tourisme et du Parc qui a rouvert ses portes le 8 juin, uniquement le matin, accueillera désormais le public toute la journée à partir du 1^{er} juillet. La Maison sera ouverte 7j/7 de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30.
- Un guide du Routard spécial Parc national des Cévennes est en librairie depuis le 10 juin.